



Bulletin Municipal n°53 février 2011



le.bessat.cne@wanadoo.fr
www.mairie-le-bessat
04 77 20 40 77

Editorial

L'ensemble du conseil et moi-même vous présentons nos meilleurs voeux pour 2011.

Nous traversons un hiver bien froid mais sans neige! La nature décide et nous devons nous adapter à ses caprices, le regard tourné vers l'avenir. Notre village et surtout nos pistes de skis attendent toujours leur manteau blanc pour la joie de certains et l'adaptation des autres. Notre commune, la plus haute du département, doit garder son image de station nature, pour le plaisir des touristes qui la fréquentent tout au long de l'année et pour l'activité de nos commerces.

La 3ème année de notre mandat se termine, nous continuerons à être à l'écoute de nos concitoyens.

La mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en concordance avec le PLH (Plan Local d'Habitat) et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le contrat de contractualisation sont, avec bien d'autres, les grandes actions futures.

Les 20 et 27 mars auront lieu les élections cantonales qui nous verront élire le conseiller général du canton. Il est notre interlocuteur auprès du Conseil Général.

En attendant l'arrivée des jonquilles et du soleil, soyons patients...

Et encore bonne année à tous.

Robert Tardy

Végétation

A l'approche du printemps, un petit rappel des servitudes qui assurent le bon voisinage.

Élagage : Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin ou sur la voie publique au niveau de la ligne séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de les couper lui-même mais peut l'exiger.

Le long de la voie publique l'entretien est à la charge du propriétaire, dont la responsabilité est engagée en cas d'accidents.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient ces prescriptions, les travaux d'élagage seraient effectués d'office par la commune, à leurs frais, après mise en demeure. Les textes complets sont disponibles en mairie.

Écobuage : Cette opération englobe tous les feux destinés à éliminer les déchets de la taille.

Les dates font l'objet d'un arrêté préfectoral. Dans le doute s'adresser en mairie.

Il est recommandé toutefois de choisir les journées sans vent, de s'assurer dans un premier temps que les fumées ne vont pas indisposer le voisin proche et surtout de se trouver à plus de 400m de la forêt!

D'une façon générale, les plantations, dans le village de haies de résineux sont à éviter. La vue et les couchers de soleil, chers à la plupart d'entre nous, disparaissent au fil des années.

Notre village ne doit pas devenir une forêt mais retrouver son charme d'antan.

Marc Vernay

L'ADMR et L'AIMV des services de proximités pour tous

L'ADMR touche l'ensemble de la population. Les offres de services proposées vont du simple coup de main à des prestations plus complexes destinées à faire face à des difficultés liées aux accidents de la vie, à l'âge ou au handicap: ménage, courses, aide à la personne, téléassistance, garde à domicile, portage de repas, accueil de la petite enfance, hébergement temporaire de personnes âgées ou handicapées.

MAISON DES SERVICES ADMR 1, rue
Jeanne d'Arc
42660 ST GENEST MALIFAUZ
Tél :0477512149
Fax :0477512149
jdarner@fede42.admr.org

L'AIMV propose une offre complète de services à domicile adaptée aux besoins et aux souhaits de chacun, 7j/7 et 24h/24 :

Une aide pour l'entretien du logement : Ménage, repassage, entretien du linge, lavage de vitres ;

Un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : préparation des repas, course, tâches administratives ;

Une aide pour les actes essentiels de la vie : aide à la prise des repas, aide à la toilette, mobilisation, gardes à domicile...

Un service de Téléassistance pour continuer à vivre chez vous

AIMV – Services à domicile

4, allée du Centre – 42700 Firminy – 04 77 10 14 80

AIMV – Téléassistance : 04 77 43 26 34

Bientôt les avis intermédiaires sur l'avant-projet de charte du parc du Pilat

Elus, habitants, partenaires du Parc ont travaillé sur le nouveau projet de charte en vue du renouvellement du label Parc naturel régional pour 2013–2025. Le texte élaboré en commun est dans les mains du ministère du Développement durable qui doit rendre un avis intermédiaire en début d'année 2011. La Région Rhône-Alpes, quant à elle, a déjà donné un avis favorable ! Cet avis intermédiaire nous permettra de savoir si le projet est recevable et les points sur lesquels il nous faudra encore travailler pour répondre aux critères qui nous permettront d'obtenir de l'Etat, le renouvellement du label Parc naturel régional pour le Pilat.

L'avant-projet de charte se structure en 5 grands chapitres :

. Le 1er chapitre propose une gestion maîtrisée des espaces et des ressources afin d'atteindre un équilibre dans l'usage des espaces tout en préservant biodiversité et qualité des paysages.

. Le 2ème vise l'adoption sur notre territoire de modes de vie plus sobres et plus solidaires, pour habiter, consommer et se déplacer sans porter atteinte aux ressources et aux qualités du territoire tout en renforçant les liens sociaux et culturels au sein du territoire ou avec les villes-portes.

. Le 3ème concerne la généralisation de modes de production durables en lien avec la consommation locale, afin de poursuivre la production de richesses à haute valeur naturelle et de profiter des bassins de consommation de proximité.

. Le 4ème chapitre invite à conserver une ouverture de notre Pilat à d'autres territoires et d'autres acteurs pour expérimenter, innover, inventer dans le cadre de partenariat ou de réseaux de solidarité équilibrés avec les agglomérations voisines et d'autres territoires de proximité ou d'ailleurs

. Le 5ème tend vers la mobilisation de tous pour être acteur de ce projet et changer de comportement pour continuer à faire du Pilat un territoire d'exception.

Sur le site www.pilat2025.org un petit film vous présentera ce projet de charte.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SIANC DU PILAT)

Depuis la loi sur l'eau de 1992 et celle sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 les communes ont l'obligation de faire réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif. Le Bessat a choisi de faire réaliser ces contrôles par le S.I.A.N.C du Pilat.

Ce syndicat est chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif aussi bien lors de leur construction que pour l'existant. Il est administré par un comité composé de deux délégués (un titulaire et un suppléant) pour chacune des communes adhérentes

Diagnostic de l'existant

Sur le territoire couvert par le SIANC qui regroupe 35 communes du Pilat, le contrôle des ouvrages existants a débuté en 2006 et la loi prévoit que toute installation devra être visitée avant le 31 décembre 2012. Sur un ensemble d'environ 5000 ouvrages 2700 contrôles ont été effectués par les techniciens du service.

Avant de procéder aux contrôles sur une commune le SIANC propose au maire d'organiser une réunion publique afin de renseigner au mieux les usagers sur les modalités du contrôle, sur le cadre réglementaire et sur les éventuelles aides qui peuvent leur être accordées pour réhabiliter leurs installations. Un rendez vous est ensuite proposé, par courrier, à chaque usager environ 15 jours avant le passage du technicien.

Le montant de la redevance pour ce contrôle est de 180€

Ce contrôle est obligatoire ; rendre impossible son exécution expose l'usager à une majoration de facturation de 100%.

Les contrôles périodiques

ils permettent d'évaluer régulièrement les risques de pollution sanitaire et les risques environnementaux.

Contrôle du neuf

Le SIANC est chargé d'instruire les dossiers de conception des installations d'assainissement non collectif (permis de construire ou réhabilitation) et de contrôler la bonne exécution des travaux. Le montant de cette redevance est fixé à 150 € pour l'instruction du dossier et à 180€ pour le contrôle de bonne exécution.

Nouvelle réglementation

La loi évolue : les arrêtés du 7 septembre 2009 ont modifié la réglementation en vigueur ils fixent notamment les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges ainsi que l'agrément de nouveaux dispositifs (microstation, septodiffuseur, filtre à coco, ...)

A partir de janvier 2011 pour chaque vente d'une propriété, le rapport du contrôle de l'installation datant de moins de 3 ans devra être joint à l'acte notarié et l'acheteur disposera, en cas de non-conformité, d'un délai de 1 an pour réhabiliter son installation.

"Trophée Eco-Pilat 2011"

Concours ouvert aux entreprises du Pilat sur le développement durable

Le "Trophée eco-Pilat 2011" est un concours spécifiquement destiné aux entreprises artisanales, commerciales, de services et industrielles implantées sur le territoire du Parc, afin de mettre en valeur et récompenser celles ayant mis en œuvre des initiatives ou une démarche globale relevant cette année du développement durable.

Les lauréats bénéficieront d'une prise en charge de 4 000 € par le Parc du Pilat pour la mise en œuvre d'outils et d'actions de communication au sein de leur entreprise.

Les candidats bénéficieront d'une soirée d'accompagnement collectif sur la communication de leur activité économique avec une agence de communication spécialisée.

Le Parc du Pilat et ses partenaires de l'Opération Rurale Collective – Artisanat, Commerce, Services –marquent ainsi leur volonté de poursuivre le travail avec les entreprises pour confirmer leur engagement en matière de développement durable, comme un facteur de développement économique et de compétitivité ; et pour continuer ensemble à la construction d'un territoire exemplaire en matière de qualité de vie pour les habitants et les entreprises.

A noter que l'an dernier le prix axé sur le dynamisme et l'innovation est revenu à deux entreprises Bessataises: AJP Sport Détente (Amélie et Jean-Pierre Laurendon) et Bessat Bois Création (Denis Rivas) .

Le règlement du concours et le dossier de candidature sont disponibles sur demande au Parc et téléchargeables sur le site internet : www.parc-pilat-ecoacteurs.fr

Pour information complémentaire vous pouvez contacter l'équipe technique du Parc : Cédric BOZONNET ou Didier LAZZARESCHI au 04.74.87.52.01.

Les rendez-vous du Foyer rural en 2011

19 mars	repas du foyer	9 juillet	tounoi de pétanque
21 mai	tournoi de foot		
18 juin	concert	30-31 juillet	fete du village

RAPPEL

Chaque lundi dès 14h	Point rencontre
Chaque jeudi 8h30-10h	Gym

18 février, carnaval de l'association des parents d'élèves

Carnet Rose

Ninon ROCHETTE, née le
10 décembre 2010

"Le Normand" devient "le Relais du Bessat"

Christophe et Pascale Matricon reprennent le flambeau avec de nouvelles formules.

Nous leur souhaitons la bienvenue

04 77 39 69 44 ou 06 76 50 47 23